

INDUSTRIELS : BÉNÉFICIEZ DE 15 À 25% DE RÉDUCTION SUR VOTRE FACTURE D'ÉLECTRICITÉ

OPTIMISATION DE LA CSPE

La CSPE est la Contribution au Service Public de l'Électricité. Il s'agit d'une taxe payée par tous les consommateurs, et collectée par le fournisseur d'électricité. Taxée à hauteur de 22,5€/MWh, elle représente en moyenne 20% de votre budget en électricité.

2 CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ :

1 VOTRE ACTIVITÉ

Le code NAF (ou APE) de votre entreprise, permet de vérifier votre éligibilité ou non au taux réduit de la CSPE.

2 LE POIDS DES TAXES

Le montant total de la taxe CSPE doit être supérieur ou égal à 0,5 % de la valeur ajoutée de votre entreprise.

SIMPLIFIEZ VOS DEMARCHES :

Faites appel à l'expertise de Collectif Énergie, spécialiste de la gestion d'énergie pour vous accompagner dans toutes les démarches administratives.

+ SUR VOS PROCHAINES FACTURES

L'obtention rapide d'un taux réduit auprès de votre fournisseur, sur vos factures à venir.

+ SUR VOS ANCIENNES FACTURES

L'obtention du remboursement, par les douanes, des taxes facturées à tort sur les deux années passées.

Les conditions d'éligibilité sont étudiées au cas par cas. Les dossiers à constituer sont complexes et fastidieux, à la fois auprès de votre fournisseur, et des douanes. Par ailleurs, la rectification auprès des fournisseurs peut être immédiate tandis que la procédure auprès des douanes peut prendre jusqu'à plusieurs mois.

EXEMPLE DE CONSOMMATION :

Industrie Agroalimentaire

CONSOMMATION EN ÉLECTRICITÉ

1 500 MWh/an

ÉCONOMIE ESTIMÉE

22 500 €/an

SIMULEZ RAPIDEMENT VOTRE ÉLIGIBILITÉ EN LIGNE !

→ simulateur-cspe.collectifenergie.com

COÛT DE LA PRESTATION :

Le coût de la prestation est variable, proportionnel aux économies réalisées.

CONTACT

Cyril Brigault
Réfèrent CSPE
contact@collectifenergie.com
+33 (0)2 28 22 94 29
→ www.collectifenergie.com